



Rédaction :
Céline BERTHELOT en collaboration
Avec Jérémie LAURIERE

RAPPORT D'ACTIVITE 2018 PREVENTION



Pôle régional du Bâtiment et des Travaux Publics- AMCO BTP Limoges.



Maison du Bâtiment et des Travaux Publics- AMCO BTP Périgueux.



AMCO BTP Guéret

« L'intervenant en prévention des risques professionnels participe, dans un objectif exclusif de prévention à la préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs et à l'amélioration des conditions de travail. Dans ce cadre, il assure des missions de diagnostic, de conseil, d'accompagnement et d'appui et communique le résultat de ces études au médecin du travail » (Art. 4623-38)

I. ORGANISATION

1. RESSOURCES

1.1 HUMAINES

♦ INTERVENANTS EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (IPRP)

Jérémie LAURIERE (JL) – IPRP (temps plein)

- Secteurs d'intervention : Creuse - Haute-Vienne (Dordogne si besoin)
- 2013-2014 : Formation CNAM OPPBTP en alternance
- Octobre 2012 : date d'embauche
- 2007 – 2012 : IPRP à l'AIMSMT, service de santé au travail interprofessionnel de Châteauroux
- 2008 : Habilitation, compétences techniques et organisationnelles
- Formation : Licence professionnelle
Mention « protection de l'environnement »
Option « mesures de la qualité des milieux air, eaux, sols ».

Céline BERTHELOT (CB) – IPRP (temps plein)

- Secteur d'intervention : Dordogne (Creuse et Haute Vienne en fonction des demandes d'intervention notamment en ergonomie)
- Septembre 2014 – Septembre 2015 : Obtention d'un master 2 professionnel Ergonomie, université de Bordeaux en alternance, mention très bien.
- Juillet 2012 : Responsable prévention
Spécialité : HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT ET BTP
- Octobre 2009 : Habilitation, compétences techniques et organisationnelles
- 2009 - 2010 : Formation aux métiers de la prévention OPPBTP
- Septembre 2009 : date d'embauche
- 2008 - 2009 : Master 2 professionnel Hygiène Sécurité Qualité Environnement,
Université de Reims

1.2 TECHNIQUES ET DOCUMENTAIRES

1.2.1 EQUIPEMENTS

PERIGUEUX

- ◆ Ordinateur portable avec station d'accueil - Ecran et clavier (indépendants).
- ◆ Téléphone fixe / téléphone portable
- ◆ Véhicules disponibles sur réservation
- ◆ Un bureau

LIMOGES

- ◆ Ordinateur portable avec station d'accueil - Ecran et clavier (indépendants).
- ◆ Téléphone fixe / téléphone portable
- ◆ Véhicules disponibles sur réservation
- ◆ Un bureau et un local technique pour le stockage, le rechargement et l'entretien du matériel de métrologie

1.2.2 MATERIELS DE METROLOGIE

Le matériel est commun aux deux IPRP.

Une grande partie du matériel est en dépôt à Limoges en raison de l'existence :

- d'un local technique adapté
- de prêts interservices

La périodicité des étalonnages est à définir.

TYPE DE MATERIEL	FABRICANT	DATE DE MISE EN SERVICE	DATE DERNIER ETALONNAGE	NOMBRE	LIEU DE DEPOT
DOSIMETRE WED 007	01dB	10.2007	05.07.2017	2	LIMOGES
DOSIMETRE WED 007	01dB	11.2011	05.07.2017	3	LIMOGES
CALIBREUR ACOUSTIQUE	01dB		05.07.2017	1	LIMOGES
SONOMETRE BLUE SOLO	01dB	10.2007	06.07.2017	1	LIMOGES
VIBROMETRE MAESTRO CAPTEUR CORPS COMPLET ET MAINS- BRAS	01dB	10.2007	10.07.2017	1	LIMOGES
POMPES INDIVIDUELLES SIDEPACK (+CALIBREUR)	TSI	08.2008	26.07.2017	Hors service	LIMOGES

En 2019, les pompes individuelles SIDEPACK seront remplacées par des pompes Casella gamme TUFF.

▪ **GESTION DES PRETS**

Utilisation d'un planning et de calendriers partagés intra service du matériel de métrologie.

Prêts matériels interservices possibles :

- Avec l'AIST87. Demande de prêt non formalisée.
- Partage du VIB008 entre AIST87 / AIST 19 / AMCO BTP / ACIST 23.

1.2.3 DOCUMENTATION – INFORMATION

▪ INTERNE

- ◆ Accès Internet
- ◆ Mme PETIT, documentaliste et chargée de communication STL envoie chaque semaine les sommaires des principales revues de prévention et actualités.
- ◆ Elle peut être sollicitée pour des recherches thématiques.

▪ EXTERNE – ADHERENTS –SALARIES

- ◆ Des plaquettes d'information spécifiques aux risques du BTP ou à la prévention des risques sont également mises à disposition dans les salles d'attente ou distribuées lors des interventions des IPRP.
- ◆ Affichage
- ◆ Une plaquette de présentation de l'AMCO-BTP en matière de conseil et d'accompagnement des adhérents et des salariés.
- ◆ Site internet

2. FORMATION

2.1 SYNTHÈSE DES FORMATIONS – SENSIBILISATIONS – CONGRES

INTITULE/LIEU/DATE	DUREE (JOURS)	
	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE
Formation Excel	2	2
Formation Word	-	2
Colloque risque chimique Limoges	1	1
Formation prélèvement IPRP - CARSAT	-	1
Journée information matériel ergonomique AZERGO	-	0,5
Réunion « référent amiante » DIRECCTE – Angoulême	1	-
TOTAL	4	6,5

II. ACTIVITES EN MILIEU DU TRAVAIL

1. ASPECTS QUANTITATIFS

1.1 REPARTITION DES ENTREPRISES / SECTEUR GEOGRAPHIQUE

SYNTHESE PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE DU NOMBRE D'ENTREPRISES IMPACTEES PAR L'INTERVENTION DES IPRP

SECTEURS	2017		2018	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
CREUSE	13 dont 3 hors adhérent ACIST23	9,8	32	22
HAUTE -VIENNE	75	55,9	71	49
DORDOGNE	46 dont 1 hors adhérent	34,3	42	29
TOTAL ADHERENTS	134		145	

1.2 DEMANDES D'INTERVENTION FORMALISEES

▪ FORMALISATION DES DEMANDES D'INTERVENTION

Une fiche de demande d'intervention IPRP est à disposition des médecins du travail et l'IDEST sur le serveur. Elle permet :

- une meilleure traçabilité des demandes d'intervention et donc un traitement facilité
- d'établir la typologie des demandes et ainsi de s'assurer des moyens nécessaires à l'intervention, notamment en matière de disponibilité du matériel de métrologie.
- d'avoir des dates de demande et des dates de clôture d'intervention pour établir un délai de traitement de la demande.

Sur le serveur, un tableau de suivi des Actions en Milieu de Travail (AMT) IPRP permet :

- une visualisation des demandes en cours par l'équipe pluridisciplinaire
- le suivi de la progression des demandes

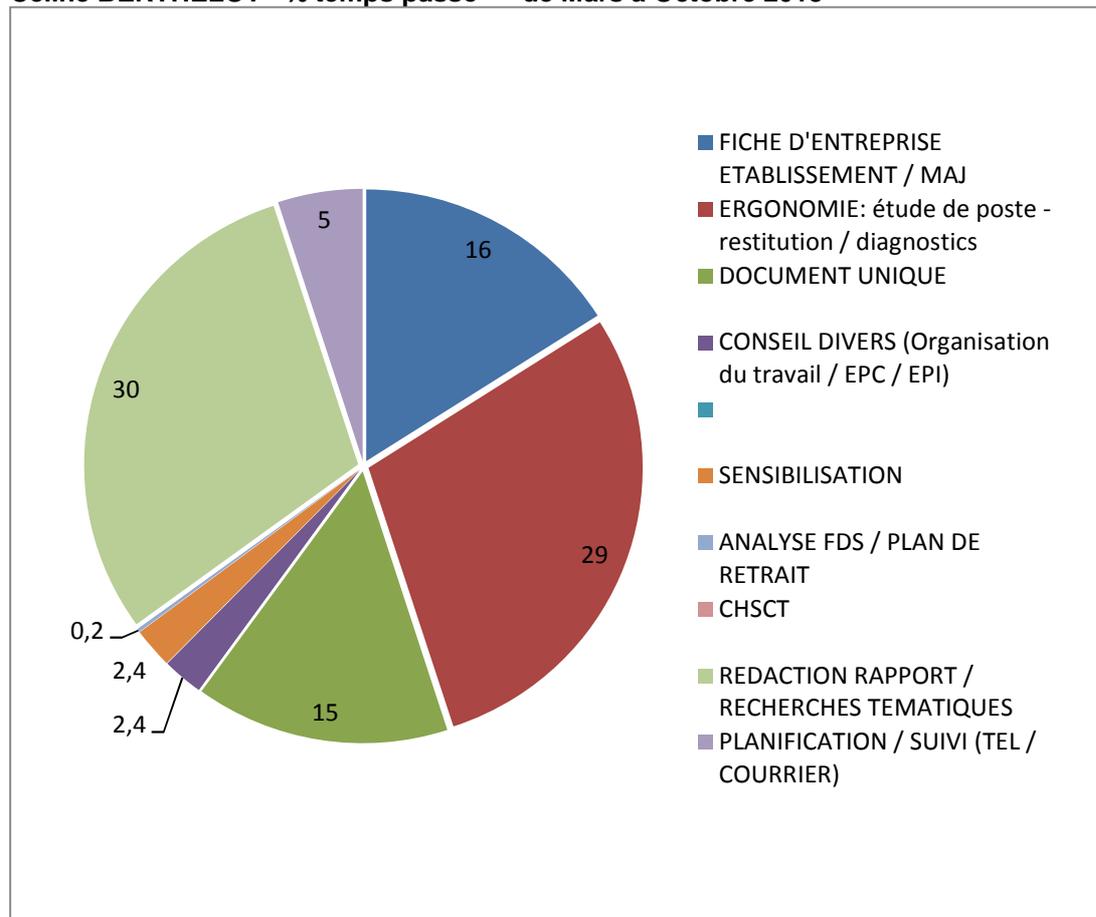
Le médecin du travail et ou l'IDEST rappellent à l'employeur que l'entreprise peut bénéficier d'un accompagnement « prévention ». L'entreprise peut contacter directement l'IPRP. Par ailleurs, il est possible qu'il ait été orienté vers le service prévention de l'AMCO BTP par exemple par son organisation professionnelle ou par l'OPPBTP.

Le médecin est informé des actions envisagées avec l'entreprise grâce au tableau de suivi des AMT, aux mails envoyés à l'entreprise qu'il reçoit en copie, au logiciel AMT et aux échanges avec l'IPRP (réunion mensuelle de l'équipe pluridisciplinaire, échanges quotidiens).

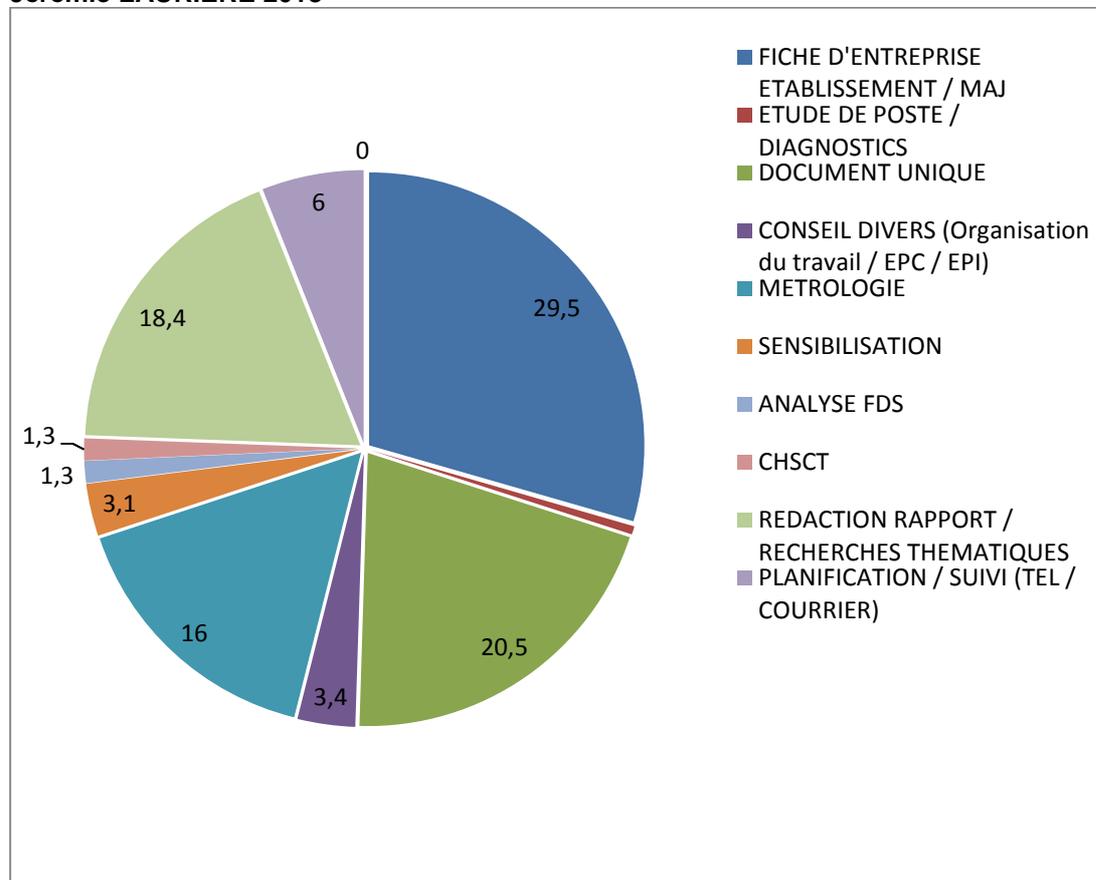
1.3 NOMBRE D' ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

TYPE D' ACTION	NOMBRE			TOTAL
	DORDOGNE	HAUTE VIENNE	CREUSE	
FICHE D' ENTREPRISE :				
CREATION	18+2	34	7	61
MISE A JOUR	4	3	3	10
DOCUMENT UNIQUE :				
CONSEIL ELABORATION – AIDE METHODOLOGIQUE AIDE JUSQU' AU PLAN D' ACTION DE PREVENTION CONSEILS MISE A JOUR	14	15	8	36
METROLOGIE :				
BRUIT	-	2	2	10
VIBRATIONS		1	1	
POUSSIERES		2	2	
SENSIBILISATION RISQUES + SESSIONS INTERENTREPRISES (EX : REUNIONS INFO)	1	7	3	11
CONSEILS (ORGANISATION / TECHNIQUE / HUMAIN) DIVERS	13+2	12	1	28
ERGONOMIE :				
ETUDE DE POSTE DIAGNOSTICS CONSEILS – PROJETS	13	4	1	18
EVALUATION RISQUE CHIMIQUE / ANALYSE FDS	-	3		3
PLAN DE RETRAIT/MODE OPERATOIRE (ANALYSE ET / OU CONSEIL)	1			1
PARTICIPATION CHSCT AVEC MEDECIN DU TRAVAIL	-	2		2

Celine BERTHELOT % temps passé de Mars à Octobre 2018



Jérémie LAURIERE 2018



L'établissement des fiches d'entreprise permet d'établir un premier contact avec le chef d'entreprise qui peut se concrétiser par la planification d'une action de prévention. Pour le chef d'entreprise, elle peut être une première approche de l'évaluation des risques s'il n'a pas encore mis en place son Document Unique.

En Dordogne, l'IDEST réalise aussi des fiches d'entreprise.

- les « FE – inaptitude »

Pour constater l'inaptitude médicale d'un travailleur, le médecin du travail doit (entre-autres) dans un délai de 15 jours :

- o avoir réalisé ou fait réaliser une étude de son poste de travail
- o avoir mis à jour la fiche d'entreprise

De fait, les IPRP et l'IDEST sont si besoin sollicités pour réaliser des FE et des « étude de poste – inaptitude ».

L'aide à l'évaluation des risques (Document Unique), associée à des visites de chantier/atelier représente une part importante du temps consacré aux activités en milieu de travail en Dordogne.

Il s'agit au minimum d'apporter une aide méthodologique à l'entreprise (définition, réglementation, outils de formalisation du Document Unique).

Souvent, les TPE souhaitent être accompagnées jusqu'à l'établissement de leur plan d'action de prévention. Pour les aider, au moins une visite de chantier et/ou d'atelier est nécessaire avec le chef d'entreprise. Elles permettent de croiser les données a priori de l'évaluation avec la réalité du terrain et d'échanger sur l'activité et les problématiques prévention de l'entreprise. Ces visites sont l'occasion d'établir un « diagnostic prévention » (points positifs, points à améliorer).

L'évaluation des risques reste par ailleurs un des thèmes récurrents des sessions de sensibilisation.

Depuis 2016, l'ergonomie fait partie des compétences de l'équipe pluridisciplinaire.

A noter que les actions en matière de suivi, courrier, entretien sont significatives et participent au bon déroulement des interventions en entreprises.

Il s'agit d'éviter les rendez-vous annulés à la dernière minute, première prise de contact avec le chef d'entreprise pour :

- analyser la demande initiale
- ouvrir un dialogue autour de la prévention des risques
- recueillir des renseignements sur l'entreprise utiles à la réalisation de l'intervention

La rédaction de rapports ou de comptes rendus associés aux interventions, ainsi que la restitution aux entreprises contribuent à mieux faire passer les messages de prévention auprès des adhérents et à leur communiquer les conclusions de l'intervention ainsi que des

informations fiables auxquelles le chef d'entreprise peut se référer pour améliorer les conditions de travail et la prévention dans son entreprise.

Indispensables à son fonctionnement, les échanges (oraux, mails, téléphone) entre les membres de l'équipe pluridisciplinaire n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus.

L'ensemble des documents (ex : fiche d'entreprise, diagnostics prévention, fiches conseil prévention, DU et plan d'action, rapports), est joint par l'IPRP au fichier adhérent de l'entreprise.

Les actions en milieu de travail sont tracées dans le logiciel STETHO. Ainsi, les membres de l'équipe pluridisciplinaire ont accès à « l'historique prévention » de l'entreprise.

1. LA PLURIDISCIPLINARITE AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DES SALARIES

▪ LA FICHE D'ENTREPRISE

Les actions sur le milieu de travail s'inscrivent dans la mission des services de santé au travail définie à l'article L. 4622-2. Elles comprennent notamment l'élaboration et la mise à jour de la fiche d'entreprise.

La loi du 20/7/11 et le décret 2012 précisent que l'élaboration et la mise à jour de la fiche d'entreprise sont désormais du ressort des membres de l'équipe pluridisciplinaire et non plus exclusivement du médecin du travail.

Rappel – la fiche d'entreprise :

- Elaborée par le service de santé au travail et remis à l'entreprise.
- S'articule avec le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) réalisé par l'employeur.
- Consigne l'identification des risques professionnels présents en entreprise ; l'effectif des salariés exposés à ces derniers.

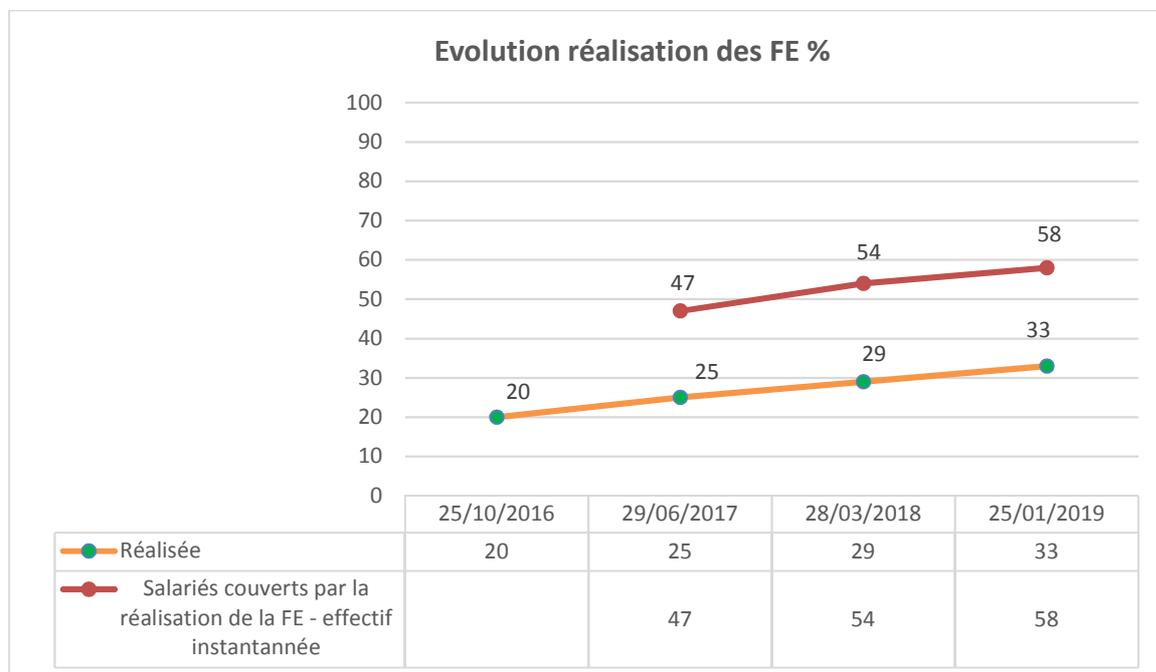
Validée et signée par le médecin du travail, la Fiche d'Entreprise est ensuite envoyée au chef d'entreprise.

	Equipe pluridisciplinaire 2015				Equipe pluridisciplinaire 2016			
	IPRP (2)	IDEST (1)	Médecin (6,2)	Total	IPRP (2)	IDEST (1)	Médecin (5,77)	Total
Création	42	12	34	88	6+29	49	21	105
MAJ	2	2	18	22	3	4	6	13
Total	44	14	52	110	38	53	27	118

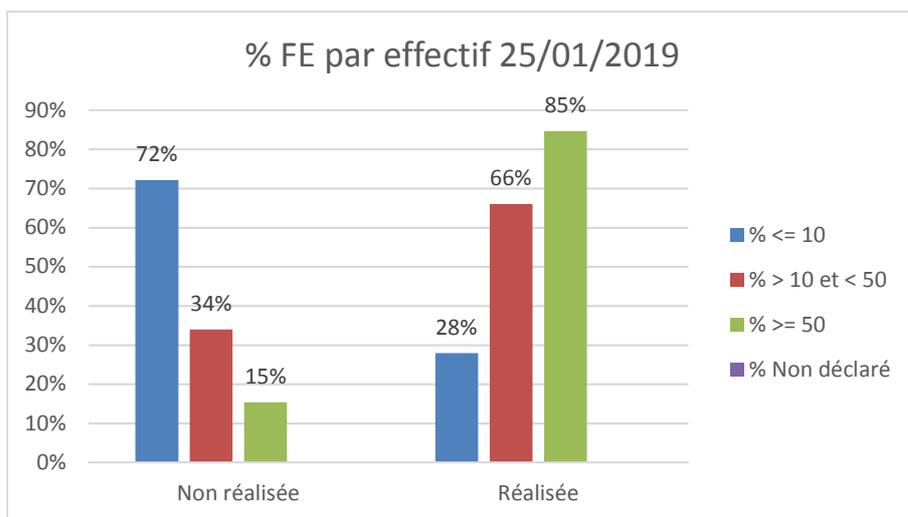
(*Equivalents temps pleins)

	Equipe pluridisciplinaire 2017				Equipe pluridisciplinaire 2018			
	IPRP (*2)	IDEST (1)	Médecin	Total	IPRP (*2)	IDEST (1)	Médecin	Total
Création	48	71	55	174	54	49	54	157
MAJ	11	3	20	34	14	3	23	40
Total	59	74	75	208	68	52	77	197

197 fiches d'entreprises ont été établies ou mises à jour par l'équipe pluridisciplinaire en 2018 :



	Nbre FE réalisées	Nbre FE à réaliser	Total FE
29/06/2017	644	1922	2566
28/03/2018	728	1774	2502
25/01/2019	816	1690	2506



Par département :

	% réalisation FE 25/01/2019
23	28
24	39
87	27

▪ **LES SENSIBILISATIONS**

SECTEUR	Sensibilisation thème	Intervenants	Nombre d'entreprises impactées
Haute-Vienne	Journées de la prévention OPPBTP AMCO (1)	IPRP + CP	2 entreprises + une classe CFA
	Ateliers de proximité FFB87 + OPPBTP+ AMCO BTP (3) - DU	IPRP+ CP+ Intervenant FFB87	9 entreprises
	Risque chimique – atelier FFB87 (1)	IPRP+ CP+ Intervenant FFB87	2 entreprises
	CAP prévention OPPBTP (2)	IPRP + CP	15 entreprises
	Sensibilisation risque chimique (1)	IPRP	1 entreprise (4 salariés)
Creuse	Ateliers DU FFB23 + OPPBTP+ AMCO BTP (2)	IPRP + CP	12 entreprises
	Sensibilisation risque chimique (1)	IPRP + CP	1 entreprise (20 salariés)
Dordogne	Journées de la prévention OPPBTP AMCO (1)	IPRP + CP	CFA (33 apprentis)
	11 sessions		44 entreprises impactées

*CP= Conseiller Prévention OPPBTP

2. L'ERGONOMIE

	Demandes formalisées par le médecin du travail	Demandes des entreprises	Demandes archivées	TOTAL
2016	7 + 1 via l'IDEST	3	1	12
2017	9	8	2	19
2018	8	8	2	18

Type	Nombre de demandes	Situations de travail	Origine de la demande	Demande initiale Contexte
Etudes de poste	15		Médecin du travail (9) Entreprise (6)	- Aménager les postes de travail (essentiellement des bureaux) - Une étude de poste électricien
Projet de conception	1	Atelier menuiserie	- Entreprise	- Conseils (construction d'un atelier de menuiserie)
Total	16			

Intervention coordonnée avec le SAMETH – maintien en emploi

Les études de poste « bureau » traitent de problématiques récurrentes liées au travail sur écrans (ex : TMS).

Le service s'est doté de matériel de bureau :

- Souris verticale
- Support de documents (2)
- Support avant-bras
- Tablette d'angle
- Support gel (2)

L'objectif étant de le prêter aux salariés pour tester le matériel avant que l'entreprise ne l'achète.

3. SUIVI DES INTERVENTIONS

Une fiche de suivi des interventions est envoyée par les IPRP aux entreprises ayant bénéficié d'une intervention (excepté pour la réalisation des FE) :

- **51 fiches envoyées – 25 fiches reçues complétées par les entreprises.**

Les retours sont positifs à 100% concernant la qualité de l'intervention, les conseils apportés et ou le contenu des rapports. 7 entreprises ont souhaité être recontactées pour de nouvelles actions de prévention.

Les fiches complétées par les entreprises et les salariés sont à disposition sur le serveur AMCOBTP. Les réponses sont analysées dans un tableau.

19 sur 25 entreprises ont répondu avoir engagé des actions suite à l'intervention des IPRP en 2018 :

- Achat d'un télescopique
- Achat d'un lève store

- Formations CACES / achat de PIRL / Casques de chantier avec lunettes intégrées / MAJ du Document Unique
- Changement d'huile de décoffrage (moins dangereuse) / mise en place distributeur bouchons d'oreilles sur chantier

- Etablissement des plans de prévention en collaboration avec les équipes
- Extincteurs, Habilitations électriques BS / H0B0, gants, protections anti bruit. Installation d'un garde-corps pour sécuriser la mezzanine

- Aménagement de 6 postes de travail (travail sur écran) – achat de matériels de bureau
- Aménagement de 3 postes de travail (travail sur écran) – achat de matériels de bureau
- Aménagement d'un poste de travail (travail sur écran) – achat de matériels de bureau
- Aménagement d'un poste de travail (travail sur écran) – achat de matériels de bureau

- Sensibilisation au port des EPI (protection anti bruit / masques anti poussières). Achat de masques anti poussières
- Achat d'EPI et création *d'un document de suivi des EPI*
- Sensibilisation des salariés en interne et achat d'EPI, formation d'un référent santé et sécurité
- Achat d'EPI (masques, gants, lunettes de protection)
- Achat d'EPI (bouchons moulés, masques anti poussières)
- Achat d'EPI

II. COMITE REGIONAL DE COORDINATION SANTE PREVENTION CRCSP

2.1 MISSIONS

Ces comités constituent un lieu d'échange et d'information sur les actions de prévention et les projets en cours dans chacun des organismes au bénéfice des entreprises adhérentes.

Principaux objectifs :

- mieux répondre aux besoins des entreprises en matière de prévention.
- proposer une offre de service complémentaire en faisant appel aux compétences disponibles dans chaque organisme.
- faire gagner du temps aux entreprises en intervenant de façon coordonnée.

1.1 FONCTIONNEMENT DU PARTENARIAT OPPBTP-AMCO-BTP

▪ PARTENARIAT RENFORCE OPPBTP – AMCO-BTP 87-23

Signature de la convention partenariat renforcé OPPBTP AMCO-BTP 87-23 le 7 Novembre 2013 lors du CRCSP.

EXTRAIT DE LA CONVENTION :

ARTICLE 1 – OBJET DU PARTENARIAT RENFORCE

- Il s'agit de développer ensemble une offre de services à destination des entreprises et des salariés permettant d'en accompagner le plus possible chaque année dans des actions de prévention.
- Un conseiller en prévention de l'agence OPPBTP de Limoges est référent OPPBTP à l'AMCO-BTP. Comme le médecin conseil pour l'agence OPPBTP, le conseiller est un interlocuteur privilégié des membres de l'équipe pluridisciplinaire.
 - o Médecin conseil OPPBTP / médecin du travail à l'AMCO-BTP : Dr Toulouse
 - o Référent OPPBTP à l'AMCO-BTP / Conseiller en prévention OPPBTP : M. Sylvain DIEZ

ARTICLE 2 – RÔLE ET MISSION DU REFERANT OPPBTP A L'AMCO-BTP

- La coordination opérationnelle du projet de service de l'AMCO-BTP dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le PRP-BTP de l'agence OPPBTP de LIMOGES.
- La mise en place des actions en milieu de travail avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire.

PROJET CRCSP-BTP NOUVELLE AQUITAINE 2018-2019 :

[Extrait compte rendu réunion du 03/09/2018](#)

[Présentation du projet du CRCSP-BTP Nouvelle Aquitaine](#)

Les CRCSP ont été créés en 2009, dans le but de structurer un travail en commun au service des entreprises du BTP, entre les Services de Santé au Travail et l'OPPBTB.

Une première rencontre, le 4 mai dernier, a validé la volonté de chaque Service de réactiver le CRCSP-BTP sur le territoire ex Aquitaine et de l'étendre par la suite sur la Nouvelle

Aquitaine. Le CRCSP Limousin fonctionne sous le pilotage de S. Diez, Conseiller en Prévention, région ex Centre-Ouest.

L'objectif est d'organiser la collaboration entre l'OPPBTP et les Services de Santé au Travail sur des axes d'actions BTP au service des entreprises de la Branche sur le territoire NAQ.

Dans un premier temps, le projet est de débiter un partenariat avec l'AH133, l'AIST 19, l'AMCO-BTP et de proposer aux autres Services qui avaient adhéré au CRCSP Aquitaine (SIST du Libournais, CIST47) de nous rejoindre et de l'étendre aux autres Services de Santé au Travail pour partager une ambition identique d'améliorer le service Prévention au bénéfice des salariés des entreprises du BTP.

La réunion d'aujourd'hui a pour but de présenter et d'impulser la campagne Peintre-Carreleur, impulsée par l'AH133 et l'OPPBTP dont la mise en œuvre sur le terrain est réalisée par B. Mercier, Conseiller en Prévention secteur Gironde et JP Ozeray, IPRP, spécialisé dans le BTP. Le travail collaboratif est basé sur le ciblage d'un métier avec les entreprises de moins de 20 salariés dans la perspective de développer une culture Prévention auprès des entreprises artisanales et TPE. La reproduction de cette campagne sur les départements 19, 23, 24, 33 et 87 permettra d'obtenir des résultats probants au service des entreprises du BTP.

[2/ Présentation du projet développé par OPPBTP/AHI33](#)

Méthodologie et schéma organisationnel campagne « Peintre-carreleur »

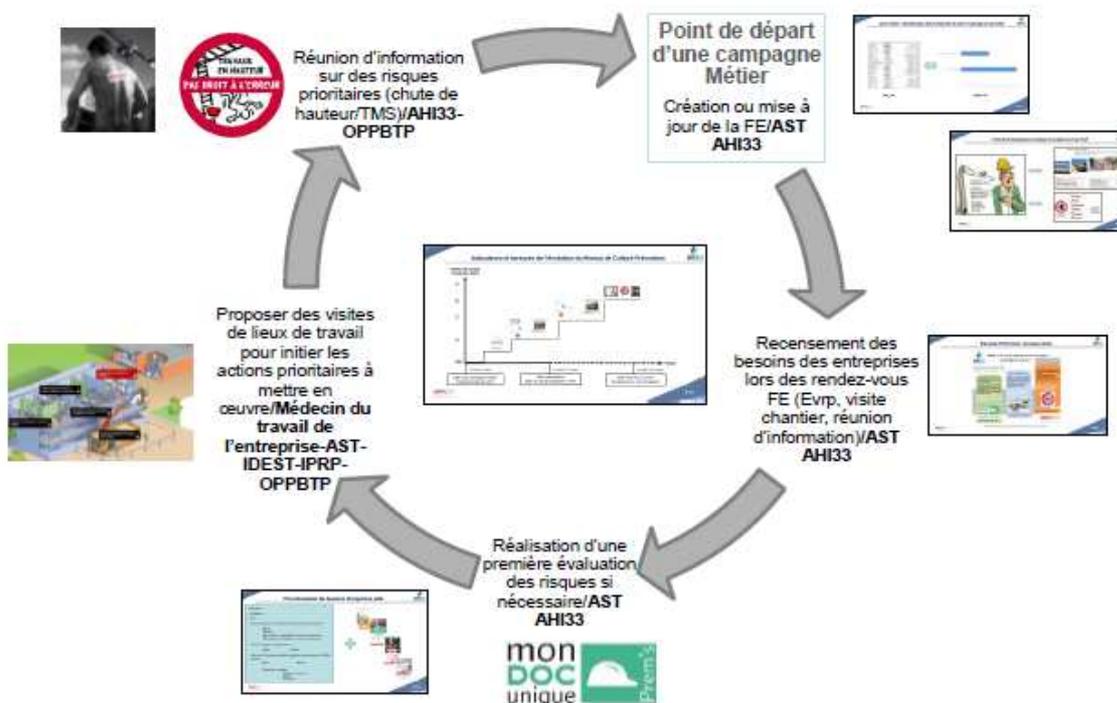
Campagne métier TPE-Entreprises artisanales AHI33-OPPBTP

- **Enjeux**
 - Priorité du projet de service AHI33 (BTP, FE)
 - Développement de la pluridisciplinarité pour le BTP, échanges d'informations AHI33/OPPBTP

- **Objectifs**
 - Améliorer la connaissance du métier et des risques associés
 - Réaliser l'ensemble des FE
 - Identifier les besoins en visites de chantiers et en évaluation des risques
 - Réaliser une visite de chantier par entreprise
 - Déployer les outils OPPBTP à destination des TPE

- **Finalité**
 - Mesurer l'impact des actions mises en œuvre sur la culture prévention des entreprises ciblées

Déroulement type d'une campagne métier TPE menée annuellement sur la période de septembre à octobre



Mise en œuvre de la stratégie et partage des objectifs communs

Du fait de leur structure et projet de services, les Services de Santé au Travail définiront leur stratégie selon la taille et les ressources de leur Service afin de calquer les moyens à la mise en œuvre de l'action. L'organisation doit définir le temps imparti, les équipes impactées, l'extraction des bases de données pour partager une même liste d'entreprises pour impacter la cible.

2.3 SYNTHÈSE DE LA COORDINATION

	NOMBRE		DUREE (JOURS)	
	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE
REUNION OPERATIONNELLE ACTION CARRELEURS PEINTRES		1		1
Réunion IPRP / CP Le CP participe aux réunions mensuelles de l'équipe pluridisciplinaire		5		1
CAP Prévention				0,5
Ateliers OPPBT/AMCO/ FFB (DU évaluation des risques / risque chimique)		6		4
Journées de la prévention FFB	1	1	1,25	0,5

Réunions préparation nationale journée de la prévention			3		4,5
Réunion départementale	préparation	1	1		
TOTAL				1,25	11,5

Lors d'une de ses actions en milieu de travail, si l'IPRP ou le médecin juge qu'il serait pertinent de faire intervenir le Conseiller Prévention. Il lui en parle lors de la réunion mensuelle. Inversement, dans le cadre d'une Démarche De Prévention (DDP), le conseiller peut solliciter l'IPRP pour aider l'entreprise à concrétiser son plan d'action prévention.

En 2018, les actions ont été collectives : sensibilisations interentreprises (cf. tableau sensibilisations p.13). Une trentaine d'entreprises impactées.

III. ACTIVITES CONNEXES

3.1 ACTIVITES INTERNES LIEES A L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE

- **PREPARATION D'UN NOUVEAU PROJET DE SERVICE**

Sur la base de la première analyse collective des besoins, une procédure a été établie pour relancer l'analyse en 2017 – 2018. Il s'agit d'identifier les besoins des adhérents pour pouvoir y répondre au mieux et ainsi établir un projet de service cohérent.

Les IPRP ont participé à l'établissement des questionnaires, à l'extraction et l'analyse des résultats.

Extrait de « l'analyse collective des besoins » en pièce jointe.

- **DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE –**

L'AMCO-BTP s'est engagée depuis 2009 dans une démarche de progrès en santé au travail AMEXIST élaboré par le CISME. Un deuxième audit AFNOR a eu lieu le

Le Service a été évalué le 4, 5 et 6 Décembre 2017 dernier par AFNOR Certification sur 22 points clés de son activité et de son organisation. Il a répondu avec succès aux critères de certification.



En 2018, les IPRP ont participé activement à 2 groupes de travail :

- **Analyse collective des besoins**
- **Politique de communication**

L'analyse collective des besoins met en évidence l'importance d'améliorer notre communication vis-à-vis des adhérents, chefs d'entreprises et salariés.

La politique de communication fait partie du projet de service.

En 2018, le groupe « politique de communication » a commencé ses travaux. Voici quelques pistes d'action :



▪ **Communication externe**

Réfléchir à une « stratégie » pour gagner en efficacité :

- Elaborer un plan de communication annuelle ciblé
- Créer une ou deux réunions par an d'information
- Réviser le courrier d'accompagnement des listes nominatives avec une notice pédagogique
- Elaborer une nouvelle plaquette de présentation de nos missions et services
- Déterminer les documents à communiquer aux adhérents lors des AMT

▪ **Communication interne**

- Tester Skype ou un système de visioconférence pour éviter les déplacements pour certaines réunions.
- Formaliser et planifier les réunions « équipe pluri » à Périgueux.

GROUPE	NOMBRE		DUREE (JOURS)	
	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE
COPIL	1	1	1	0,5
Groupes de travail – réunions	4	1	3,5	0,5
Audits internes + rapports				
Suivi des actions engagées par les groupes, synthèses... Ex : analyse collective des besoins (établissement des questionnaires, analyse des résultats, préparation audit)			2,5	1,5
TOTAL			7	2,5

SYNTHESE DES ACTIVITES INTERNES LIEES A L'ORGANISATION / FONCTIONNEMENT DU SERVICE

TYPE D' ACTIONS	NOMBRE		DUREE (JOURS/AN)	
	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE
CMT 2017	2	4	1,5	2
Préparation de la CMT :				
- Préparation de supports / lecture de documents	1	1	0,5	0,25
Réunion de service	1	1	0,5	0,5
Réunions équipes pluridisciplinaires				
- 87		3	0,25	1
- 24	1			
Commissions de contrôle Assemblée Générale (présentation rapport d'activité)				
	1	-	1	-
Rédaction du rapport d'activité 2016				
	1	1	2,5	0,5
Démarche d'amélioration continue Réunions – préparation Projet de service				
			3,5	2,5
Réunion IPRP AMCO:				
Echanges sur entreprises, méthodologie, amélioration rapports types, élaboration d'outils de travail ou de suivi, transfert connaissances métrologie...	5	5	2,5	2,5
GESTION PLANNING/MESSAGERIE				
Outlook- traitement courriel/courrier- Saisie -		-	4	4
AMT-activités connexes Metrologie – Divers...				
TOTAL			16,25	13,25

3.3 ACTIVITES EXTERNES

	NOMBRE		DUREE (JOURS)	
	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE
GROUPEMENTS IPRP :				
- AQUITAINE – CB	-	-	-	-
- CENTRE OUEST JL	-	-	-	-
- BTP – CB et JL	-	1	-	1,5
TOTAL				1,5

ANNEXE : Extrait de l'analyse collective des besoins